

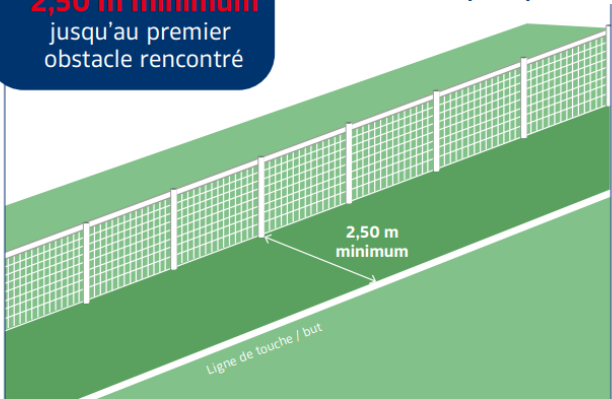
# COMMISSIONS des TERRAINS et INSTALLATIONS SPORTIVES

## A l'attention de tous les clubs

La CDTIS vous demande durant cette intersaison de mettre en conformité vos tracés de lignes de l'aire de jeu pour obtenir 2,50 m minimum entre la ligne et l'obstacle le plus proche (mât d'éclairage, buts de foot à 8, main courante...) en tenant des règles mentionnées ci-dessous. Si cette distance n'est pas respectée, cela entraîne une non-conformité majeure ayant pour conséquence le retrait de l'installation jusqu' à la date de fin de travaux.

**Zone de sécurité**  
**2,50 m minimum**  
 jusqu'au premier obstacle rencontré

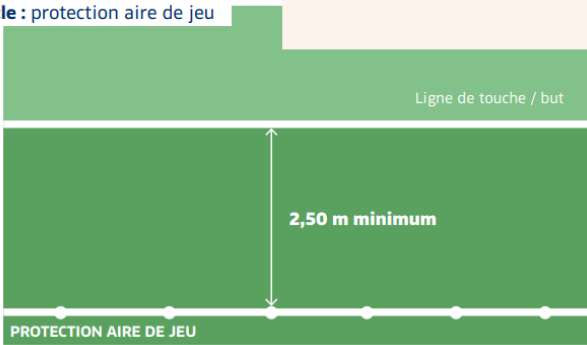
**1. Exemple de premier obstacle : protection aire de jeu**



► Schémas n°4

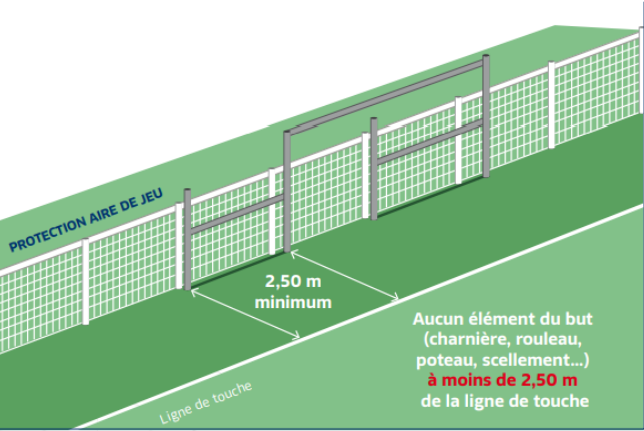
Vue 3D

et la portée des incidents.



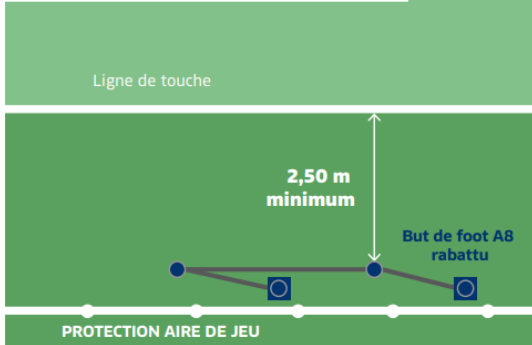
Vue de dessus

**2. Exemple de premier obstacle : poteau fixe du but Foot A8 rabattu**



► Schémas n°5

Vue 3D



Vue de dessus

La CDTIS vous recommande durant cette intersaison de mettre en conformité vos buts de foot à 11 en tenant des règles mentionnées ci-dessous.

**RÈGLEMENT**

**3.9.1.2 Dimensions et positionnement**

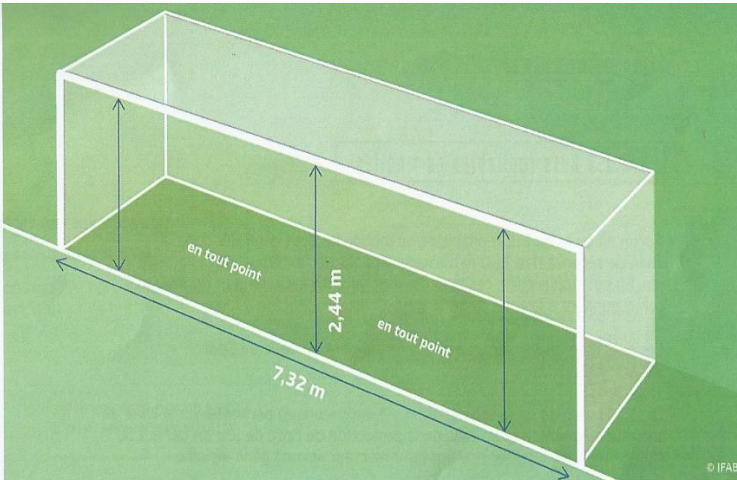
Les buts ont les dimensions intérieures ci-après :

- ▶ longueur : 7,32 m
- ▶ hauteur : 2,44 m

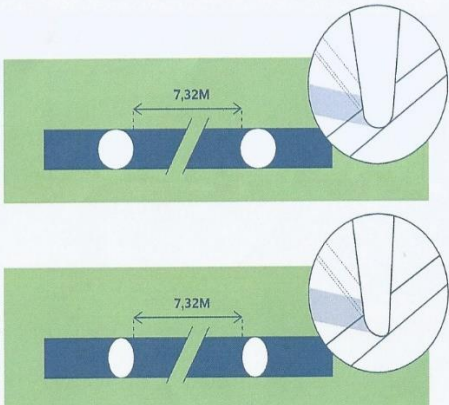
La longueur entre les poteaux et la hauteur sous la barre transversale doivent être constants telle que prévue dans les Lois du jeu de l'IFAB.

La section des poteaux peut être ronde, elliptique, ovoïdale.

Elle est comprise entre 10 cm à 12 cm et correspond à la largeur de la ligne de but.



▶ Schéma n°19




▶ Schémas n°18

**T1**

- ▶ Un but de réserve, facile à installer en cas de besoin, est disponible dans l'enceinte de l'installation.

**T4** À **T7**

- ▶ Une tolérance de +/- 1 cm sur la hauteur sous la barre et la ligne de but est admise.



▶ Schéma n°20

TOUS RENFORTS À LA BARRE TRANSVERSALE ET AUX PÔTEAUX VERTICAUX SONT INTERDITS.

### Installations ayant des non-conformités majeures à lever durant l'intersaison.

- Stade municipal de Méziat 1 (modifications en cours par le propriétaire de l'installation)
- Stade municipal de Dortan (modifications en cours par le propriétaire de l'installation)

### Programmations à compter du 19 août 2024

- Stade Orindis 2 NNI 012650102 de Montréal-la Cluse
- Stade municipal NNI 011380101 de Culoz
- Stade du Fresne NNI 012940101 de Peyrieu
- Stades des Brotteaux 1 et 2 NNI 014500101 et 014500102 de Villieu Loyes Mollon

Pour la CDTIS : JF JANNET